



Pas de ça!



«ARRÊTE TOUT DE SUITE!»

Le harcèlement sexuel : ce que vous devez savoir en tant qu'élève ou apprenti-e en entreprise, ce que vous pouvez faire pour vous défendre et à qui vous adresser pour obtenir de l'aide.

« ALLEZ ! »

IMAGINATION OU HARCÈLEMENT ?

« Tu te fais simplement des idées »
ou « Ne sois pas si sensible ». Voilà
ce que disent tous ceux qui savent
très bien qu'ils sont allés trop loin.
Mais les collègues peuvent tout
aussi bien vous répondre la même
chose lorsque vous les mettez
dans la confidence.

Se défendre peut s'avérer très difficile, notam-
ment si vous êtes dans une position d'infériorité
hiérarchique ou de dépendance. Et cela n'est pas
facile non plus à aborder entre collègues.

Vous trouverez dans ce dépliant une définition du
harcèlement sexuel, des conseils pour vous dé-
fendre efficacement et des adresses où obtenir
l'aide de professionnels.

A close-up portrait of a man with short dark hair, wearing a black shirt. He is wearing white, wrap-around goggles. The text "Pas de ça!" is written in black, hand-drawn letters across the front of the goggles, covering his eyes. The background is a plain, light-colored wall.

Pas de ça!

« OUPS ! »

LE HARCÈLEMENT SEXUEL, C'EST QUOI AU JUSTE ?

Les manifestations du harcèlement sexuel peuvent prendre des formes très diverses.

Voici quelques exemples :

- langage, remarques ou plaisanteries sexistes
- remarques scabreuses et embarrassantes sur l'apparence physique, le comportement sexuel ou l'orientation sexuelle d'hommes et de femmes
- regards insistants, gestes déplacés et dégradants
- discussions ou récits importuns à contenu sexuel
- présentation, affichage et envoi (p. ex. par courriel ou par SMS) de matériel sexiste ou pornographique
- invitations importunes avec des intentions explicites
- contacts physiques prétendument accidentels
- persécution répétée à l'école, sur le lieu de travail ou en dehors
- tentatives de rapprochement avec promesses d'avantages ou assorties de menaces.

Et dans des cas très graves

- agressions sexuelles et physiques pouvant aller jusqu'au viol.

Le harcèlement sexuel commence lorsque les signes de défense verbaux et non verbaux ne sont pas pris au sérieux et que les limites personnelles et individuelles ne sont pas respectées.

La Direction de l'instruction publique ne tolère pas le langage sexiste dans ses écoles. Dites clairement à la personne qui utilise un tel langage que celui-ci vous importune. Essayez de trouver des personnes qui pensent la même chose que vous et parlez-en à votre enseignant-e ou à la direction d'école, qui sont tenus de prendre les mesures adéquates pour vous protéger.

pas de ça!



« ARRÊTE ! »

LE HARCÈLEMENT SEXUEL EST INTERDIT !

Le harcèlement sexuel est interdit par la loi. Il faut beaucoup de courage en tant qu'apprenti-e ou élève pour poser des limites, que l'auteur des faits soit une collègue de travail, un camarade de classe, une enseignante, votre chef ou une cliente. Il n'est pas non plus facile d'accuser de harcèlement sexuel une personne jouissant d'un « statut social » plus élevé, comme une cheffe ou un enseignant.

Mais ne vous laissez pas démonter ! Le harcèlement sexuel est interdit et la loi vous protégera dans tous les cas.

Ce que le coupable se plaît à minimiser peut avoir pour vous de lourdes conséquences. Vous avez un sentiment de culpabilité, vous vous faites des reproches, interprétez vos expériences comme des échecs personnels. Ou pire, vous pouvez perdre l'estime de vous même et faire une dépression.

Le harcèlement sexuel peut également entraver votre développement personnel. Vous risquez de ne plus pouvoir vous concentrer sur votre travail ou sur vos cours. Beaucoup de personnes concernées préfèrent abandonner leur apprentissage plutôt que de rester exposées au harcèlement, et elles avouent rarement le vrai motif de leur démission. Il faut agir avant d'en arriver là !

Pas de ça!



« PAS COMME ÇA ! »

LA MEILLEURE DÉFENSE, C'EST L'ATTAQUE

Une contre-attaque immédiate ou un « non ! » clair sont souvent très efficaces. Se défendre et contre-attaquer est une bonne stratégie. Si vous n'y parvenez pas, cherchez rapidement de l'aide.

L'employeur et la direction d'école sont légalement tenus de vous protéger du harcèlement. Adressez-vous à une personne de confiance si vous n'osez pas agir seul-e. Parlez à la personne de référence en matière de harcèlement sexuel de votre entreprise ou au service de conseils de votre école.

Vous pouvez également en parler à vos ami-e-s, vos parents ou à un-e enseignant-e en qui vous avez confiance : ces personnes prendront sûrement votre problème au sérieux.

Mais c'est à vous de faire le premier pas.

Pas de ça!



« INFO » - OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

Vous obtiendrez gratuitement un soutien spécialisé et juridique aux adresses suivantes. N'hésitez pas à les contacter si vous avez le moindre doute.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
Kasernenstrasse 27
3000 Berne 22
Tél. 031 633 87 00
mba@erz.be.ch
www.erz.be.ch

Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Postgasse 68
3000 Berne 8
Tél. 031 633 75 77
info.fgs@sta.be.ch
www.be.ch/egalite

Commission cantonale de conciliation contre les discriminations dans les rapports de travail

Postgasse 68
3000 Berne 8
Tél. 031 633 75 11
info.skde@sta.be.ch
www.be.ch/schlichtungskommission

Liens:

www.dbk.ch (lexique)
www.harcelementsexuel.ch
www.comeva.ch
www.ciao.ch
www.erz.be.ch/site/fr/pas-de-ca.pdf

Service d'aide aux victimes

Seftigenstrasse 41
3007 Berne
Tél. 031 372 30 35
beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch
www.opferhilfe-bern.ch

Service d'Aide aux victimes Bienne

Rue de l'Argent 4
2502 Biel-Bienne
Tél. 032 322 56 33
Fax 032 323 83 39
beratungsstelle@opferhilfe-biel.ch
www.centrelavi-bienne.ch

Seulement pour les femmes : LANTANA

Service d'aide aux victimes d'agressions sexuelles

Aarberggasse 36
3011 Berne
Tél. 031 313 14 00
beratung@lantana.ch
www.lantana.ch

VISTA Centre de consultation pour les femmes maltraitées et leurs enfants

Scheibenstrasse 3
3600 Thoune
Tél. 033 223 07 90
bs.thun@freesurf.ch
www.vista-thun.ch

Pensez également à consulter la brochure d'information de votre école!



